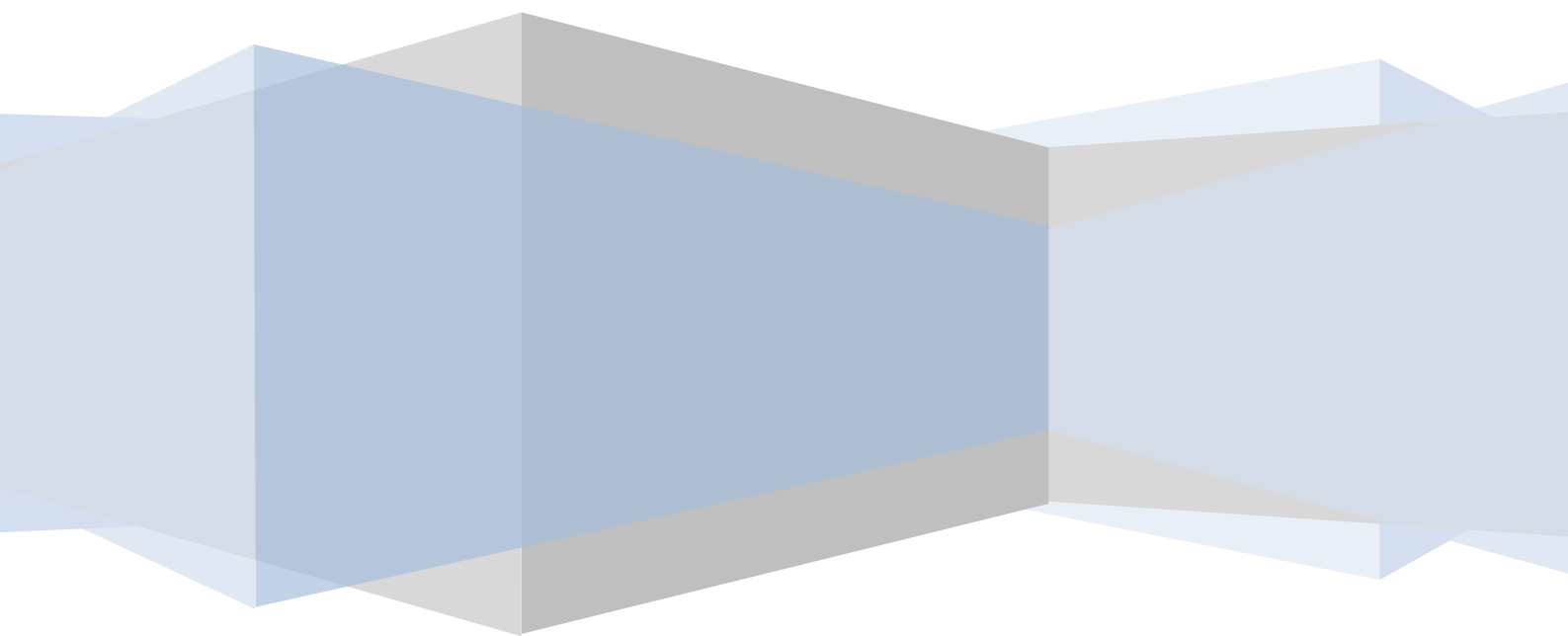




Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapport Annuel d'activité - 2025

Direction Générale des Services



I. Objet et fonctionnement de la Commission : cadre réglementaire

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), constituée conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, assure les fonctions suivantes :

1. Elle examine chaque année sur le rapport de son président :

- Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

2. Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.
-

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. Dans les conditions qu'elle fixe, l'assemblée délibérante peut charger, par délégation, la Maire de saisir pour avis la commission des projets précités.

II. La CCSPL à OLORON SAINTE-MARIE

La CCSPL est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants comme le dispose l'article L1413-1 du CGCT. Par délibération du 3 avril 2026, elle est composée de la façon suivante :

- Marie-Lyse BISTUÉ, Maire, présidente de la CCSPL
- Membres élus :
 - o Nicolas MALEIG,
 - o Anne BARBET,
 - o Sami BOURI,
 - o Patrick NAVARRO,
 - o Michel ADAM.
- Représentants d'associations locales :
 - o Françoise LATAILLADE – Club Léo Lagrange,
 - o Monique ASSO – Fondation Pommé,
 - o Solange SALINAS – MRAP.

Au vu du champ de compétences et des délégations en cours à OLORON SAINTE-MARIE, la CCSPL est amenée à examiner :

1/ Les rapports annuels 2025 des délégataires de services publics suivants :

- Gestion du centre nautique de SOEIX – Association Foyer Rural de SOEIX Centre Nautique
- Fourrière municipale – SERVITRANS/SADT

2/ Les rapports annuels des services assurés en régie :

- Régie eau
- Régie assainissement

3/ Informations sur les concessions de mobiliers urbains :

- Abris-voyageurs, sucettes et matériel non publicitaire - CITYZ MEDIA
- Micro-signalétique – GIROD MEDIA

III. Réunion de la CCSPL

La CCSPL s'est réunie le 10 juin 2026.

Présents : Marie-Lyse BISTUÉ (Présidente) – Nicolas MALEIG - Anne BARBET – Sami BOURI – Michel ADAM - Monique ASSO - Solange SALINAS – Françoise LATAILLADE - Frédéric GRAINDORGE (BASE NAUTIQUE SOEIX) – Margaux MOLINA (SERVITRANS) – Mathieu BENGOCHEA (régie de l'eau) – Eric LASSALLE (Régie de l'Assainissement) – Saoudi ISSOUFI (Police Municipale) - Laurent PARIS (DGS).

Excusés : Patrick NAVARRO – Jean-Pierre HAURON (régie de l'eau)

1. Rapport d'activités du Centre Nautique de SOEIX

Monsieur GRAINDORGE, Président du Centre Nautique, a présenté le rapport :

Bilan d'activités 2025

Présentation :

L'association Foyer de Soeix section Centre Nautique est délégataire des bâtiments et du Gîte de Soeix.

L'association créée en 1983 est gérée par une équipe de bénévoles.

Organigramme :

Secrétaire EVERITT Françoise, Trésorier LASSALLE Didier, Président GRAINDORGE Frédéric.

Le fonctionnement est réalisé par un directeur, VELUT Vincent et du personnel qualifié saisonnier.

Bilan :

Les activités nautiques se pratiquent essentiellement des vacances de paques aux vacances de toussaint. L'activité d'hébergement au gîte s'effectue tout au long de l'année avec bien sûr, des pics sur la période estivale. Elle se maintient en termes de fréquentation, derrière la pratique du rafting.

Malgré la météo capricieuse notamment en mai et juillet, l'année 2025 a permis de réaliser une bonne saison.

Cette bonne saison est due notamment aux structures associatives, sportives et culturelles d'Oloron et du piémont, ainsi que les communes, départements et régions limitrophes. Le nombre de participants s'est également bien maintenu.

L'activité la plus demandée reste le rafting suivi du canoé hot dog, de l'hydro speed et le kayak.

Cette année nous avons été sollicités par le Centre du Cardet de la ligue 64 situé à Gourette pour organiser de nombreuses séances de Kayak.

A ce jour, nous n'avons pas été réglé pour ces prestations d'un montant total de 10 134 € (dix mille cent trente-quatre euros) car cette association a été placée en redressement judiciaire depuis novembre dernier. Nous sommes inquiets car à ce jour, nous n'avons aucune certitude que cette créance soit payée. Cette somme représente, à peu près, l'investissement que l'on fait chaque année sur le matériel de sécurité.

Depuis quelques années, nous arrivons à fidéliser l'équipe d'encadrants, ce qui tend à démontrer de bonnes conditions de travail proposées tant sur la rémunération que l'organisation et le matériel professionnel.

➤ Le club de Kayak de SOEIX-OLORON :

Depuis l'année dernière, le club de kayak a atteint son quota par rapport au nombre d'encadrants bénévoles. La nouvelle dynamique impulsée depuis 2022 a bien porté ses fruits et nous comptons plus d'une trentaine d'adhérents. Cette année, nous avons pu reprendre les créneaux piscine après d'âpres négociations tarifaires répercutées sur le prix des licences 2025/2026. Sur l'année 2025, nous avons régulièrement utilisé le petit bassin de slalom avec quelques portes de kayak pour améliorer la technique individuelle de chacun aménagé depuis 2022.

➤ La base nautique :

L'embellissement de la base nautique continue avec des zones techniques, d'accueil et de pique-nique de plus en plus fonctionnelles, le tout entretenu par les salariés et les bénévoles du Foyer Rural.

➤ Le gîte :

Après trente ans d'utilisation, le gîte avait besoin d'un « rafraîchissement ». Les travaux tant attendus ces dernières années ont été réalisés l'hiver 2024/2025 sur une durée de 5 mois, puis terminés sur la fin d'année 2025. Nous avons fermé les plannings des réservations pour faciliter les entreprises en charge de ces travaux ainsi que l'ensemble des services techniques d'Oloron. Cette année 2025, nous avons continué notre investissement sur le matériel du gîte notamment au niveau du matériel professionnel de cuisine ainsi que la mise en place d'une fresque intérieure rappelant les origines du gîte.

Relations extérieures :

Après un différend, en 2024, nous avons entretenu de très bonnes relations avec la municipalité d'Asasp pour l'utilisation du lac. Nos relations sont toujours très bonnes avec les services techniques des communs alentours ainsi que les services de la CCHB, les instances de tutelle préfectorales DDSC, DDTM...

Nous sommes toujours en réflexion pour étudier la création d'un débarquement, sur le parcours de Soeix à Oloron, accessible aux personnes à mobilité réduite souhaitant pratiquer le rafting ainsi qu'également une réflexion sur l'éventualité d'une création de fresque sur le pignon extérieur du gîte pour embellir le quartier de Soeix-Oloron.

Le rapport financier 2025 a été présenté et n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le délégataire informe qu'il devra prévoir l'acquisition d'un nouveau bus en 2027 et rappelle qu'entre 15 000 et 20 000 euros doivent être provisionnés chaque année pour le renouvellement des matériels.

2. Rapport d'activité de SERVITRANS/SADT

Madame MOLINA, société SADT/SERVITRANS, a transmis son rapport : En 2025, l'entreprise est intervenue sur 20 véhicules :

- 7 ont été récupérés
- 13 ont été détruits (après une attente de 45 jours minimum).

ANNEE	NB DE VEHICULES RECUPERES	NB DE VEHICULES DETRUITS	TOTAL
2017	3	15	18
2018	4	5	9
2019	9	5	14
2020	10	8	18
2021	4	9	13
2022	4	4	8
2023	11	2	13
2024	5	0	5
2025	7	13	20

Il est rappelé que le coût de destruction des véhicules est à charge de la Commune (40 € par véhicule) soit 520 € HT pour l'année 2025.

Pas de remarques particulières, hormis le fait de constater que le nombre d'enlèvements de véhicules en forte augmentation, participe de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

3. Rapport sur le prix et la qualité du service : régie de l'eau

Sur présentation de Monsieur BENGOCHEA, la CCSPL a examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et en a pris acte.

4. Rapport sur le prix et la qualité du service : régie de l'assainissement

Sur présentation de Monsieur LASSALLE, la CCSPL a examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et en a pris acte.

5. Informations sur les concessions de mobiliers urbains

Présentation par M. Laurent PARIS des prestations réalisées par les délégataires de mobiliers urbains (déploiements en cours, contrats signés fin 2025 et début 2026).

- Lot 1 : Abris-voyageurs, sucettes et matériel non publicitaire - CITYZ MEDIA
- Lot 2: Micro-signalétique – GIROD MEDIA

Les rapports d'activités et financiers seront présentés en 2027.